

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **18 janvier 2010**

Décision n° **B-2010-1353**

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : Autorisation donnée à la Ville de déposer une demande de permis de construire sur une parcelle communautaire pour la construction d'une salle des fêtes

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle stratégie

Rapporteur : Monsieur Blein

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 11 janvier 2010

Compte-rendu affiché le : 19 janvier 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G., Imbert A.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Claisse), MM. Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Arrue (pouvoir à Mme Frih), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Sécheresse), Lebuhotel, Sangalli.

Absents non excusés : M. Vesco.

Bureau du 18 janvier 2010**Décision n° B-2010-1353**

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : **Autorisation donnée à la Ville de déposer une demande de permis de construire sur une parcelle communautaire pour la construction d'une salle des fêtes**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle stratégie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 7 janvier 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.13.

La ville de Rillieux la Pape souhaite construire une salle des fêtes et des familles sur une parcelle communautaire cadastrée sous le numéro 22 de la section BE donnée à bail emphytéotique à la ville, au titre du gymnase Albert Camus sur lequel est édifiée ladite parcelle.

Il est proposé d'autoriser la ville de Rillieux la Pape à déposer une demande de permis de construire sur cette parcelle communautaire.

Le dépôt de cette demande n'autorise pas la ville à commencer les travaux et ne préjuge en rien de la suite apportée à la négociation de cession foncière ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

Autorise la ville de Rillieux la Pape à déposer une demande de permis de construire sur la parcelle communautaire cadastrée sous le numéro 22 de la section BE.

Le dépôt de cette demande n'autorise pas la ville à commencer les travaux et ne préjuge en rien de la suite apportée à la négociation de cession foncière.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 19 janvier 2010.